

Lettre Patoise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 100

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

re, et il y a même avantage pour elles à se servir de ce procédé, qui, outre sa simplification, est encore plus expéditif que ceux par la chaleur.

Chaque pièce blanchie est, à moitié humide, tendue et fixée sur un tapis, une couverture, ou même sur une étoffe montée en châssis; on ouvre les points avec une épingle ou tout autre instrument pointu, et on laisse sécher.

On a deux éponges fines: l'une sert à humecter la dentelle ou le tulle avec une solution de gomme adragante; avec l'autre, on essuie doucement, de manière à enlever l'excès d'humidité.

Cette opération faite, on laisse de nouveau sécher, définitivement cette fois.

* * *

Boisson fortifiante pour convalescents. — Faites fondre dans une terrine 100 grammes de sucre dans 2 décilitres 1/2 d'eau; ajoutez le reste de la moitié d'une orange et le jus de deux oranges.

Filtrez sur l'entonnoir en verre dans du papier plié; ajoutez à ce sirop 1/2 litre de vin de champagne. Tenez la boisson en vase couvert et dans un endroit frais.

Les malades et les convalescents seront fortifiés et désaltérés par cette agréable boisson. En été on peut même ajouter de la glace dans le verre au moment de l'offrir au malade.

LETTRÉ PATOISE

Ai n'y é piépe chi longtemps, enne père d'années, qu'i éto é adienées ai Poerraintru, tiaint in véyé aivocat piédait lai cåse d'enne coudri de lai velle, que n'avait pe empiayî tot l'étoffe que les dgens yi aivint bayî pou en faire des devaintriés, des gouénéés, des tchemiges, et le réchte.

Mon aivocat ne s'étoinnait pe in poi, que le brut de ces echpères de petés vouts se feuche dinche élairdgié poi la velle. C'â aidé dinche d'aivo les calomniés; en lai cmencement, ce n'â que des hétigeates, des bacouéyeriées, enne père de djoués pu tai, c'â des gros l'aiffaires. Ai dié en c'l'occasion un proverbe en latin, qu'i ne sairô pu dire, ai pe ai se boté ai recontai enne fable de Lai Fontaine, qu'i ai iegé en retrainant en l'hôta, C'était cté des Femmes et le secret. El était quection d'in hanne qu'avait ôvait lai neut, et que le dié content, an sai fanne, qu'en feut aitin épavurie, qu'é bâbia, en yi recommandant chu tot, de n'en ran dire an nium, ço que lai fanne proméché; mains, voilà qu'en lai fin de la djoinaie, tiaint lai fanne l'eut aivu recontai an enne végénne que proméché achi de n'en ran dire an nium, non seulement tot le velaidge le savait, mais ce n'était pu un ué que le pouere-hanne avait ôvai... c'était casimant enne centaine...

I voi aidé devaint moi les eüyes et lai colére di djuge tiaint mon aivocat recontai c'l'hichtoire. Les dgens riint de bon tiuère d'in hanne qu'ôvait! Mais le djudge ne l'entendé pe dinche. Ai fesé an l'aivocat les gros l'cuyes, des eüyes tot blancs, et l'airaté net dains son dichoué. L'âtre demandé poquoi? Le djudge répliquai qu'ai n'entendait pe léchié recontai dinche des baibiéles en justice.. L'aivocat tiudait aidé repithiai en diant qu'el avait le droit de défendre sai coudri, que n'était pe enne lairenasse, des calomniés qu'an yi aipongéait; qu'ai n'avait p'invaintai l'hichtoire de c'l'hanne qu'ôvait comme enne dgerenne, et qu'an lai poyai trovai dans les Fables di véyé Lai Fontaine. Ran n'y fesé.

Le djnge yi défendé lai pairole, sains le velai

léchié continuai, et rendé son djgement.

I vos ai dje marthiai que les dgens riint tot hât, et se demaindint l'aivou mon aivocat était allai creuyé son hichtoire? Moi, que riô d'aivo les âtres, i teniô ai saivoi le fin mot de lai tchose, et aivrai en l'hôta, i me procurai les Fables de ci bon véyé Lai Fontaine, comme diant l'aivocat C. et i yi trové mon affaire.

El à vrai que le Fabuliste é pu tôt l'air de critiquai les fannes, par amoins de ce qu'elles ne serint voidgeai le secret de ce qu'an ios confierait, et que l'hichtoire de l'hanne qu'avait ôvai, n'â qu'enne louène pou éprouvai lai fanne.

Tot paîrié, s'ai se ne n'y trouve pe d'hannes qu'ôvint, i peu vos aichurié qu'ai y en é que ovant, et que faint ai veni des pussins.

An m'aichure qu'ai y en aivai iun ai Tchevenez, I vo diré soli lai semaine que vint.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 98 du *Pays du Dimanche* :

384. CHARADE.

Vin-aigre. (Vinaigre.)

385. CARRÉ MAGIQUE.

De nombreuses combinaisons permettent de construire des *Carrés magiques*. Dans l'exemple suivant, les nombres de 4 à 64, reliés par un trait, offrent un Dessin régulier de la Polygraphie du Roi aux Echees.

4	3	55	1	64	10	62	61
5	54	2	56	9	63	11	60
53	6	7	8	57	58	59	12
52	51	42	41	24	23	14	13
44	43	50	25	40	15	22	21
45	46	26	49	16	39	19	20
29	27	47	48	17	18	38	36
28	30	31	32	33	34	35	37

386. MOYENS MNÉMONIQUES.

C H I C A G O

histopie
 élène et Paris.
 pligénie en Anfilie
 lute des Créants.
 rmité.
 hick.
 rplée.

387. MOT CARRÉ.

C O R S E
 O R I O N
 R I A N T
 S O N G E
 E N T E R

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. Lukas et son ami Lubin à Porrentruy; L'Exilé de l'Erguel à Porrentruy; Myosotis à Delémont; Pieter Maritzbourg à Chauv-de-Fonds; Oncle Tom à Bienne; Philosophe à St-Imier;

392. CHARADE.

Avez-vous du bon sens? Mon *premier* n'en a pas.
 Avez-vous des écus? Mon *second* n'en a pas.
 Avez-vous du sang-froid? Mon *entier* n'en a pas.

393. LETTRES INCONNUES.

Ajouter une Lettre aux huit mots suivants, pour en former huit Prénoms masculins. Les lettres ajoutées donneront un Prénom féminin.

Nevers. — *Egorge.* — *Silex.* — *Nitre.* — *Gers.* — *Noé.* — *Flux.* — *Ducal.*

394. MOTS EN LOSANGE.

X 1. — Chiffre romain.
 X X X 2. — Adjectif.
 X X X X X 3. — Pientre contemporain
 X X X X X X X 4. — Possession lointaine.
 X X X X X X X X 5. — Prénom féminin.
 X X X X X X X 6. — Fortifiant.
 X X X X X 7. — Arachnide.
 X X X 8. — Participe.
 X 9. — Voyelle.

395. ANAGRAMME.

Jadis, cher lecteur, mon enceinte,
 Théâtre de jeux inhumains,
 Fort en honneur chez les Romains,
 Du sang des athlètes fut teinte.

Mêle; originaire d'Artois,
 Je battis le duc de Lorraine,
 Et fus illustre capitaine
 Du plus célèbre de nos rois.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 12 décembre 1899.

Publications officielles.

Exportation de bois en France. — Lire l'avis du département fédéral du commerce aux exportateurs Suisses de bois sciés qui veulent profiter en 1900 de la réduction des droits stipulés dans la convention du 23 février 1882.

Bétail à pied fourchu. — Le département fédéral de l'agriculture a, le 7 octobre dernier, interdit l'importation du bétail fourchu, des moutons, des chèvres et des porcs provenant d'Allemagne. En date du 17 novembre il a étendu cette interdiction jusqu'à nouvel ordre au trafic frontière du bétail à pied fourchu provenant du Grand duché de Bade et de l'Alsace à destination de la Suisse.

Franches-Montagnes. — Assemblée des délégués des communes du district le jeudi 7 déc. à 9 h. à Jurentun: à Saignelégier pour passer les comptes de l'hôpital et des orphelinats, nommer les membres de la série sortante du Conseil de l'orphelinat de St-Vincent de Paul, discuter l'introduction d'une association de secours en nature.

Convocations d'assemblées.

Rèclère. — Le 10 déc. à 12 h. 1/2 pour renouveler les autorités.

Saignelégier. — Assemblée paroissiale le 3 après l'office pour passer les comptes, voter le budget et nommer des conseillers.

Soubey. — Le 9 à 9 h. du matin pour renouveler les autorités, s'occuper d'un emprunt, de la révision d'un règlement et du bois de la cure et de l'école.

Les Bois. — Le samedi 9 à 9 h. du matin pour nommer deux conseillers, le maire, passer les comptes et fixer le budget.

Montfaverger. — Le 9 à 2 h. pour renouveler le conseil, et fixer le salaire du préposé à la tenue des registres.

Sohyères. — Assemblée bourgeoise le 6 déc. à 8 h. 1/2 pour voter le crédit nécessaire à l'établissement d'un chemin.